

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ALBERES, DE LA CÔTE VERMEILLE ET DE L'ILLIBERIS ◆ Siège : 3 Impasse de Charlemagne 66700 ARGELES-SUR-MER	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N° DL2024-0021 Séance du Conseil : 11 MARS 2024
COMMISSION ASSAINISSEMENT DÉSIGNATION DE NOUVEAUX MEMBRES	

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 11 mars à 18 heures 30, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobérès se sont réunis, sur la convocation qui leur a été adressée le 05 mars 2024, à la Salle du Préau – Place de la Mairie à Saint-André (66690), sous la Présidence de Monsieur Antoine PARRA, Président.

Étaient présents :

Antoine PARRA, Julie SANZ, Antoine CASANOVAS, Philippe RIUS, Lydie FOURC, Aimé ALBERTY, Guy ESCLOPE, Maria CABRERA, Georges GUARDIA, Jean-Michel SOLE, Anne MAURAN, Guy VINOT, Guy LLOBET, Annie LAMARQUE, Jean-Marie LEFEVRE, Christian NAUTE, Laëtitia COPPEE, Huguette PONS, Hervé VIGNERY, Françoise DARCHE, Grégory MARTY, Yves BLIN, José BELTRA, Samuel MOLI, Marie-Thérèse IMBARD, Nathalie REGOND PLANAS, Francis BERTHELIER, Didier CHOPLIN, Yves PORTEIX, Frédérique MARESCASSIER, Sylvie VILA.

Étaient représentés :

Raymond PLA donne procuration à Antoine PARRA, Marie-Pierre SADOURNY GOMEZ donne procuration à Maria CABRERA, Bruno GALAN donne procuration à Françoise DARCHE, Patricia HECQUET donne procuration à Grégory MARTY, Gilbert CRITELLI donne procuration à Marie-Thérèse IMBARD, Christian NIFOSI donne procuration à Sylvie VILA.

Étaient absents/excusés :

Isabelle MORESCHI, Patrice AYBAR, Marie-Clémentine HERRE, Christian GRAU, Marie ARIZA, Nicolas GARCIA, Anne-Lise MIRAILLES, Roland CASTANIER, Sylvaine CANDILLE, Fabrice WATTIER, Annie PEZIN, Marcel DESCOSY, Yvette PERIOT

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de membres présents : 31

Nombre de suffrages exprimés : 37

Nombre de procurations : 6

Secrétaire de Séance :

Samuel MOLI

Monsieur le Président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-21, L.2121-22, L.5211-1 et L.5211-40-1,

Considérant qu'au regard des articles L.2121-22, L.5211-1 et L.5211-40-1, la composition des commissions doit « respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus »,

Par délibération n°DL2020-0181 du 31 juillet 2020, le Conseil communautaire a procédé, par vote, à la désignation des élus représentant la Communauté de communes au sein de la commission Assainissement. Ainsi, 1 conseiller communautaire et 1 conseiller municipal par commune avaient été désignés.

Considérant que de nouveaux changements sont souhaités :

- Sur proposition de la commune de Laroque-des-Albères, M Robert SANCHEZ pourrait être nommé en lieu et place de M. Patrice REMY.
- Sur proposition de la commune d'Ortaffa, M. Michel BARCELO pourrait être nommé en lieu et place de M. André GIRBAL.
- Sur proposition de la commune de Saint-Genis-des-Fontaines, M. Francis BERTHELIER pourrait être nommé en lieu et place de M. Jacques GODAY.
- Sur proposition de la commune de Villelongue-dels-Monts, M. Louis-Pierre SCHWEER-CASES pourrait être nommé en lieu et place de M. Gilbert CARBOU,

Au vu de ce qui précède, le Conseil communautaire est appelé à désigner de nouveaux membres pour les communes de Laroque-des-Albères, d'Ortaffa, de Saint-Genis-des-Fontaines et de Villelongue-dels-Monts, chargés de siéger au sein de la commission Assainissement.

Sur proposition de son Président et après en avoir préalablement délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Procède à la désignation de M Robert SANCHEZ en qualité de conseiller municipal pour la commune de Laroque-des-Albères, M. Michel BARCELO en qualité de conseiller municipal pour la commune d'Ortaffa, M. Francis BERTHELIER en qualité de conseiller communautaire pour la commune de Saint-Genis-des-Fontaines, M. Louis-Pierre SCHWEER-CASES en qualité de conseiller municipal pour la commune de Villelongue-dels-Monts chargés de siéger au sein de la commission Assainissement.

Arrête ainsi, la liste des conseillers communautaires et municipaux suivants membres de la commission Assainissement :

COMMUNES	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE	CONSEIL MUNICIPAL
ARGELES-SUR-MER	Lydie FOURC	Philippe FILHOL
BAGES	Marie CABRERA	Olivier BATLLE
BANYULS-SUR-MER	Guy VINOT	Didier BURGKAM
CERBERE	Christian GRAU	Jean-Louis MARQUES
COLLIOURE	Guy LLOBET	Luc VITOU
ELNE	Nicolas GARCIA	Thierry SANCHEZ
LAROQUE DES ALBERES	Christian NAUTE	Robert SANCHEZ
MONTESQUIEU DES ALBERES	Hervé VIGNERY	Michel LESOT
ORTAFFA	Raymond PLA	Michel BARCELO
PALAU DEL VIDRE	Bruno GALAN	Jean-Christophe DELMER
PORT VENDRES	Grégory MARTY	Jean ASTIE
SAINT ANDRE	Gilbert CRITELLI	Michel LAGARRIGUE
SAINT GENIS DES FONTAINES	Francis BERTHELIER	Jean LAURENT
SOREDE	Yves PORTEIX	Anne-Marie BRUNIE
VILLELONGUE DELS MONTS	Christian NIFOSI	M. Louis-Pierre SCHWEER-CASES

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Résultat du vote :

Pour : 36

Contre : 0

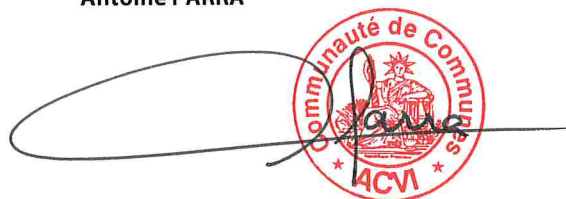
Abstention : 1

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Fait à Argelès-sur-Mer, le 13/03/2024

Pour extrait certifié conforme et exécutoire, du fait de sa publication et sa transmission en Préfecture
Le Président de la Communauté de Communes

Antoine PARRA

A large, stylized black ink signature of Antoine Parra is written over a red circular official stamp. The stamp contains the text 'Communauté de Communes' at the top and 'ACVI' at the bottom, with a central emblem featuring a sun and a building.

La délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.